Délibération 2023-04-05-11

25048 Code INSEE	VILLE de BAVANS 25 550 Commune 13 LOGEMENTS CENTRE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 25
VOTES : 0 Contre 25 Pour
0 Abstention

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 27 740.72 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		21 401.85 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		6 338.87 €
C Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**		**27 740.72 €**
D Solde d'exécution d'investissement		-17 743.77 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0.00 €
Besoin de financement F	**=D+E**	**-17 743.77 €**
AFFECTATION = C	**=G+H**	**27 740.72 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		17 743.77 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		9 996.95 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____ , subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnem
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Madame Sophie RADREAU, Maire,

Bavans, le 05/04/2023

MAIRIE DE BAVANS (DOUBS)

Délibération certifiée exécutoire
Transmise en préfecture le : 21/04/2023
Publiée sur papier le : 27/04/2023
Publiée sur site internet le : 27/04/2023